



CONSEIL — 225^e SESSION

TROISIÈME SÉANCE

(SÉANCE VIRTUELLE, MERCREDI 23 FÉVRIER 2022, 10 HEURES)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

État du projet sur l'Initiative des Finances

1. Le Conseil examine cette question à la lumière d'un rapport verbal présenté par le Secrétaire général qui, conformément au résumé C-DEC 224/5, fait le point sur les activités menées dans le cadre du projet sur l'Initiative des Finances. Il est en outre saisi d'un exposé PowerPoint présenté par le Secrétariat sur le sujet.

2. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des progrès réalisés par le Secrétariat en vue de faire avancer les travaux relatifs au projet sur l'Initiative des Finances, tout particulièrement dans un contexte marqué par d'importantes contraintes en matière de personnel et de ressources financières, et note à ce propos que ces contraintes risquent de compromettre la poursuite du projet, si bien que tout travail à cet égard reste soumis à la condition de la disponibilité des ressources nécessaires et d'un bilan de rentabilité bien justifié ;
- b) demande au Secrétariat de continuer de le tenir au courant de l'évolution du projet sur l'Initiative des Finances et de lui présenter le prochain rapport à ce sujet à une session future.

Procédure d'inscription sur la *Liste des organisations internationales qui peuvent être invitées à participer à certaines réunions de l'OACI*

3. Le Conseil examine cette question à la lumière de la note C-WP/15283, qui contient une procédure écrite visant à affiner le processus et les critères d'évaluation actuels des demandes présentées par des organisations internationales à être inscrites sur la *Liste des organisations internationales qui peuvent être invitées à participer à certaines réunions de l'OACI* en qualité d'observatrices. Il est en outre saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) sur le sujet.

4. Après examen, le Conseil :
- a) prend note des informations présentées dans la note de travail, ainsi que des points de vue sur la question exprimés par le COG dans son rapport verbal ;
 - b) convient de reporter à une session future l'approbation de la procédure écrite proposée qui figure en appendice à la note C-WP/15283, dans l'attente des résultats de l'évaluation supplémentaire qui sera réalisée par le Secrétariat sur les incidences éventuelles de cette nouvelle procédure écrite sur les organisations internationales qui figurent déjà sur la liste, ainsi que de toute autre recommandation qui pourrait être formulée d'ici là à ce sujet ;
 - c) demande au Secrétariat de procéder à l'examen des demandes en attente présentées par des organisations internationales souhaitant être inscrites sur la liste, étant entendu que ces demandes seraient étudiées sur la base des critères énoncés dans la procédure écrite proposée, à titre provisoire seulement, compte tenu de la décision dont il est question à l'alinéa précédent ;
 - d) rappelle qu'il doit toujours, en temps voulu, se pencher sur les modalités de collaboration avec les parties prenantes externes avec lesquelles il serait dans l'intérêt de l'OACI de nouer et/ou d'établir une relation officielle.

Rapport annuel du Responsable de la déontologie pour 2021

5. Le Conseil examine cette question à la lumière de la note C-WP/15330, qui rend compte des activités menées par le Responsable de la déontologie de l'OACI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Il est en outre saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) sur le sujet.

6. Après examen, le Conseil :
- a) prend note des informations présentées dans la note C-WP/15330 et, ce faisant, rappelle l'importance du mandat du Responsable de la déontologie et demande que l'affectation de ressources au Bureau de la déontologie soit dûment examinée pendant la phase de préparation du budget du prochain triennat ;
 - b) prend note de la recommandation figurant au § 4.6 de la note C-WP/15330 relative à la nécessité d'examiner le principe de diligence raisonnable tel qu'il est appliqué actuellement dans les relations de l'OACI avec des tiers externes, particulièrement en ce qui concerne des partenariats avec le secteur privé ;
 - c) convient du fait que le présent rapport annuel du Responsable de la déontologie pour 2021 ainsi que les rapports annuels futurs, étant entendu que le Secrétaire général peut formuler des avis et des observations, devraient être publiés sur le site web public de l'OACI, afin d'améliorer la communication, et de renforcer la transparence de l'Organisation et la confiance du public ;
 - d) demande que les futurs rapports annuels du Responsable de la déontologie continuent de contenir des statistiques à jour, suivant une terminologie/classification cohérente, afin qu'il soit possible de repérer les tendances émergentes et de suivre l'évolution des différentes questions qui pourraient surgir au fil du temps.

Rapport annuel du Chef du Bureau du contrôle interne (OIO)

7. Le Conseil examine cette question à la lumière de la note C-WP/15328, dans laquelle sont résumés les assurances, avis et autres activités de supervision fournis par le Bureau du contrôle interne (OIO) en 2021, ainsi que les résultats obtenus cette même année. Il est en outre saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) sur le sujet.

8. Après examen, le Conseil :

- a) salue les travaux considérables réalisés par l'OIO en 2021, résumés dans la note C-WP/15328, et à cet égard, remercie le Bureau pour ses contributions inestimables au renforcement du dispositif de responsabilisation et du cadre de gouvernance de l'OACI ;
- b) demande au Secrétariat de continuer à améliorer la mise en œuvre des recommandations de l'OIO en suspens et à réduire les délais d'achèvement des plans de gestion afin de finaliser les rapports d'audit et d'évaluation de l'OIO le plus rapidement possible ;
- c) demande aussi au Secrétariat de continuer à chercher des solutions qui accroîtraient les ressources disponibles à l'appui des travaux de l'OIO, notamment les possibilités de détachement de personnel d'États membres.

Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la *Politique de l'OACI sur les interactions avec des parties externes*

9. Le Conseil examine cette question à la lumière de la note C-WP/15293, Révision n° 2, qui rend compte des activités entreprises par le Comité de la coopération avec des parties externes (CCEP) depuis la présentation du dernier rapport d'avancement à la 222^e session (C-DEC 222/11). Il est en outre saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) sur le sujet.

10. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations présentées dans la note C-WP/15293, Révision n° 2, et approuve ainsi les mesures énoncées au § 5.1 de la note de travail ;
- b) demande au CCEP de se pencher sur des mesures visant à rationaliser le nombre d'accords examinés par le Comité et de lui présenter des recommandations à cet égard au cours de sa 228^e session, en sus de son rapport annuel sur les activités liées à la mise en œuvre de la Politique ;
- c) demande au Secrétariat de veiller à ce qu'une liste à jour des accords en vigueur soit publiée sur le site web du Conseil, afin d'accroître la transparence à ce sujet.

Stratégie de promotion du multilinguisme à l'OACI

Rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé « Le multilinguisme dans le système des Nations Unies » (JIU/REP/2020/6)

11. Le Conseil convient d'examiner ces deux questions simultanément.

12. Le Conseil examine la première question à la lumière de la note C-WP/15333, qui contient un projet de stratégie visant à promouvoir le multilinguisme dans toute l'Organisation, à fournir des services linguistiques de qualité et à assurer le renforcement des capacités linguistiques de l'OACI. Il est en outre saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) sur le sujet.

13. Le Conseil examine la deuxième question à la lumière de la note C-WP/15342, dans laquelle sont présentées les recommandations et les principales constatations du rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé « Le multilinguisme dans le système des Nations Unies » (JIU/REP/2020/6), ainsi que les observations du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et les réponses du Secrétariat de l'OACI. Il est en outre saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) sur le sujet.

14. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations figurant dans la note C-WP/15342, ainsi que dans le rapport verbal du COG sur le sujet, et réaffirme l'importance du multilinguisme, principe fondamental du fonctionnement de l'Organisation, étant entendu que le tableau récapitulatif de mesures recommandées joint à la note de travail devra être mis à jour de façon à rendre compte de sa décision concernant la Stratégie ;
- b) entérine la Stratégie de promotion du multilinguisme à l'OACI proposée en appendice A à la note C-WP/15333, étant entendu que sa mise en œuvre établira aussi l'élaboration de mécanismes de coopération avec les États membres afin de faciliter la prestation de services d'appui multilingue, dans les six langues de travail de l'Organisation et dans d'autres langues ;
- c) demande au Secrétariat de lui présenter un rapport annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie, tout au long du triennat 2023-2024-2025.

Projet de note de travail de l'Assemblée — Projets de barèmes des contributions pour 2023, 2024 et 2025

15. Le Conseil examine cette question à la lumière de la note C-WP/15290, qui contient un projet de note de travail de l'Assemblée décrivant les projets de barèmes des contributions pour 2023, 2024 et 2025. Il est en outre saisi d'un rapport verbal du Comité des finances (FIC) sur le sujet.

16. Après examen, le Conseil :

- a) approuve le projet de note de travail de l'Assemblée sur les projets de barèmes des contributions pour 2023, 2024 et 2025 ;
- b) approuve le projet de résolution figurant en appendice A au projet de note de travail de l'Assemblée, en vue de sa présentation à la 41^e session de l'Assemblée ;
- c) demande que pour les triennats futurs, le Secrétariat continue de présenter les projets de barèmes des contributions lors de la session d'hiver du Conseil qui précède l'Assemblée, sous réserve de la disponibilité des données pertinentes.

Projet de note de travail de l'Assemblée — Nomination du Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025

17. Le Conseil examine cette question à la lumière de la note C-WP/15291, qui renseigne sur la nomination du Commissaire aux comptes de l'OACI et, conformément au résumé C-DEC 224/5, contient un projet de note de travail de l'Assemblée rendant compte de la décision figurant dans ledit résumé de reconduire le Président du Contrôle fédéral des finances de la Suisse dans ses fonctions de Commissaire aux comptes de l'OACI pour 2023, 2024 et 2025.

18. Après examen, le Conseil :

- a) approuve le projet de note de travail de l'Assemblée et le projet de résolution concernant la reconduction du Président du Contrôle fédéral des finances de la Suisse dans ses fonctions de Commissaire aux comptes de l'OACI pour 2023, 2024 et 2025, conformément aux dispositions de l'article 13.1 du Règlement financier ;
- b) approuve le remplacement du Commissaire aux comptes titulaire, au terme de son mandat, par la personne qui lui succédera à la présidence du Contrôle fédéral des finances de la Suisse, conformément aux dispositions de l'article 13.2 du Règlement financier.

Progrès réalisés par le Comité des relations avec le pays hôte (RHCC)

19. Le Conseil examine cette question à la lumière d'un rapport verbal présenté par le Président du Comité des relations avec le pays hôte (RHCC) et d'un état des lieux dressé par le Représentant du Canada au nom de l'État hôte.

20. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations présentées par le RHCC, notamment au sujet de l'état d'avancement des questions examinées par le Comité ;
- b) exprime sa satisfaction au Représentant du Canada et à sa délégation pour l'appui continu apporté par l'État hôte à l'Organisation et à la communauté diplomatique depuis le début de la pandémie de COVID-19 et, à cet égard, salue l'assurance donnée par l'État hôte en ce qui concerne la facilitation de la participation de tous les États membres à la 41^e session de l'Assemblée de l'OACI, qui se tiendra prochainement, ainsi que son engagement, à cet effet, à collaborer étroitement avec le Secrétariat aux questions d'organisation ;
- c) prend note des dernières informations fournies par le Représentant du Canada au nom de l'État hôte à propos des changements apportés récemment aux directives locales de santé publique liées à la pandémie de COVID-19, notamment la levée de certaines restrictions dans les jours et les semaines à venir, et à cet égard, prend également note du plan de retour progressif dans les bureaux de l'Organisation qui a été élaboré par le Secrétariat, à la lumière des directives du Gouvernement du Québec.